L'Égalité de Roubaix — Tourcoing

Un gendarme de Lens gravement blessé chez lui par quatre individus

Depuis le 6 mars dernier, le gendarme Henri Bosau, 36 ans, était affecté aux forces supplétives de *Lens* où il avait été logé avec sa femme et ses deux enfants en bas-âge dans une maison de la Cité des Pensionnés, située route de Béthune, derrière la gendarmerie.

Pour lui permettre de faire quelques courses en ville avec sa femme, il avait demandé à une voisine de garder ses enfants pendant quelques heures.

Vers 19 h. il rentra à son domicile, puis il se rendit chez sa voisine pour reprendre ses enfants. Soudain, quatre individus masqués et armés firent irruption dans l'habitation en criant : « Haut les mains ! ».

Le gendarme Bosau surpris et dans l'impossibilité de faire usage de son arme, leva les bras tandis que les individus s'emparaient de son revolver. Mais, par un réflexe rapide le gendarme porta un violent coup de poing à l'un des agresseurs et aussitôt les coups de feu crépitèrent. Atteint d'une balle à la tête et d'une autre au ventre, M. Bosau s'écroula tandis que les bandits s'éclipsèrent en emportant le revolver de leur victime.

Les forces de gendarmerie et de police furent alertées et le gendarme Bosau transporté à l'Hôpital, où il fut immédiatement opéré. Son état est des plus alarmant.

Dans la matinée de samedi, M. le Colonel de gendarmerie Pierron de Lille, s'est rendu à Lens au chevet du blessé, et il lui remit la Médaille militaire.

L'enquête se poursuit pour identifier les criminels. Lorsque la victime regagna son domicile, quatre individus avaient été remarqués sur le pont édifié au-dessus de la ligne du chemin de fer, et il est admis que c'est certainement eux qui ont fait le coup.

Plus de boutons disgracieux sur votre visage

Pour vous en débarrasser, employez un remède actif, direct et rapide : l'Eau Précieuse Dépensier, connue depuis plus de 50 ans pour son efficacité remarquable.

A la fois calmante et désinfectante, elle réveille la vitalité des tissus sans les irriter et active la cicatrisation. A ces qualités, elle joint l'avantage de la rapidité d'action, de la facilité d'emploi et de la propreté.

L'Eau Précieuse Dépensier est utilisée avec succès, même dans les cas que l'on croyait désespérés, contre : eczéma, psoriasis, dartres, démangeaisons, maux de jambes, ulcères variqueux. Ttes phies V. 763 P 1719.

Aux évacués du Nord et du Pas-de-Calais

Les personnes évacuées ou en instance d'évacuation de la zone côtière ou autres localités des départements du Nord et du Pas-de-Calais qui ont déposé une demande de règlement pour des réquisitions de véhicules automobiles, bicyclettes ou outillages automobiles opérées par l'Autorité Militaire avant le 25 juin 1940, sont priées de faire connaître dès qu'il leur sera possible, leur nouvelle adresse à M. l'Ingénieur en chef, Directeur Régional du service du matériel, 38, rue Jean-Jacques-Rousseau à Lille (Nord).

Elles indiqueront en outre si possible, le numéro de leur dossier en instance à cet organisme.

PILULES FOSTER
pour les REINS ET LA VESSIE
Toutes Pharmacies
Lab. Foster, 25, rue St-Ferdinand, Paris
Visa N° 158-P-591

DÉCLARATION DES STOCKS DE THÉ

La Préfecture communique :

Les commerçants grossistes et détaillants détenteurs de thé et de mélanges thé *succédanés* sont invités d'en faire, pour le 20 mars au plus tard, la déclaration à la Direction Départementale du Ravitaillement Général du département dans lequel ils résident.

Ces déclarations doivent être adressées à M. le Directeur Départemental du Ravitaillement Général du Nord, 54, rue Jean-sans-Peur à *Lille* en ce qui concerne le Nord ; M. le Directeur Départemental du Ravitaillement Général du Pas-de-Calais, 23, rue d'*Amiens* à *Arras*, en ce qui concerne le Pas-de-Calais.

Il est rappelé que toutes les quantités qui n'auront pas été déclarées au titre du présent communiqué, et qui seront décelées par les Services de Contrôle du Ravitaillement Général, seront saisies et les détenteurs feront l'objet des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

St-AUGUSTIN. Immeuble p de t. Bon état. 5 ét. 50 bureaux dont 20 libr. à la vente 4.500.000. Ecr. au Gérant : **A. BURC**, 105, r. St-Lazare, PARIS

Le dernier numéro du grand illustré de l'aéronautique allemande, "Der Adler", vient de sortir de presse. Extrait du sommaire : Vues impressionnantes de l'action des chasseurs de nuit allemands / Combat aérien avec les bombardiers terroristes / Une grue flottante du service de sauvetage / De très intéressantes choses vues et vécues par les hommes de la PK allemande, et, parmi les rubriques d'ordre général, beaucoup d'autres reportages et illustrations du plus haut intérêt

Adler

le grand illustré de l'aéronautique allemande

Édition française / Frs. 4.—

Renseignements par l'Agence Dechenne, 16/22, rue du Persil, Bruxelles

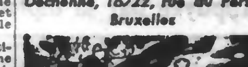

COUR SPÉCIALE DE DOUAI
Des communistes et terroristes sévèrement condamnés

Au cours de sa dernière audience, la section spéciale a prononcé les condamnations suivantes :

10 ans de réclusion, à l'inspecteur de police Bocquillon, de Billy-Montigny, pour soustraction frauduleuse de documents, cachets, cartes d'identité et armes au préjudice du commissariat de Police de Billy-Montigny et pour activité communiste.

2 ans de prison et 1.200 fr. d'amende : Raymond Godin, de Dunkerque ; Louis Lethien, de Billy-Montigny.

18 mois de prison et 1.200 fr. d'amende : Emile Chuine de Courrières.

1 an de prison et 1.200 fr. d'amende : Mme Chuire née Vaasen, de Courrières et Jean Célisse, de Billy-Montigny.

Ces diverses peines ont été infligées pour activité communiste ou terroriste, recel de malfaiteurs.

Ont été condamnés par contumace : Pour vol de documents, cachets, cartes d'identité et armes au préjudice du commissariat de police de Billy-Montigny : Auguste Copin, secrétaire de police, à 10 ans de réclusion.

Pour activité communiste ou terroriste et recel de malfaiteurs : Maurice Pascard et Jean-Baptiste Ooghe, tous deux fonctionnaires, à 5 ans de prison et 60.000 fr. d'amende ; Jules Lucas, à 3 ans de prison et 1.200 fr. d'amende ; Roland Payen, à 1 an de prison et 1.200 fr. d'amende ; Isaac Bigotte, mineur à Grenay, a été condamné à 18 mois de prison et 1.200 fr. d'amende pour avoir recélé 4 terroristes.

Enfin, la section spéciale a prononcé de cinq acquittements.

MARCHÉ DU CHEVAL

La Commission départementale du Marché du Cheval du Nord communique :

Des marchés de présentation de chevaux seront organisés aux lieu et dates suivants :

Lille, mercredi 15 mars, Place Ph. de Girard, 10 h. 30 ; Hazebrouck, jeudi 16, Place Degroote, 10 h. 30 ; Maubeuge, samedi 18, Place Degroote, 10 h. 30 ; Valenciennes, lundi 20, Marché aux Chevaux, 10 h. 30 ; Wormhoudt, mardi 21, Place de l'Eglise, 10 h. 30 ; Solesmes, jeudi 23, Place de l'Eglise, 10 h. 30 ; Orchies, vendredi 31, rue de Nomain, 15 h.

Pièces exigées des acheteurs : un Bon d'achat ; un Reçu de dépôt du Crédit Agricole.

Les marchands de chevaux acheteurs devront présenter, en outre, *une procuration légalisée* les autorisant à tirer un chèque sur le compte de leur client au Crédit Agricole.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Lundi 13 mars 1944.

Soleil : lever à 7 h. 11 ; coucher à 18 h. 51.

Aujourd'hui : Sainte-Euphrasie ; demain : Sainte-Mathilde.

NAISSANCE. — Françoise et Dominique sont heureuses de vous annoncer la naissance de leur petite sœur FLORENCE. De la part de M. et Madame Auber-Deknudt, 61, r. J.-Jaurès, Escaudain, le 26 février 1944.

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

La plus vieille marque française de teintures a été lancée par les Ets RICHTER à Lille

TEINTURES et sachets à raviver à l'HIRONDELLE

donnent aux tissus une vie nouvelle

352

TOURCOING

L'échange des masques à gaz

RUE CARNOT, 3 (1er étage)

Il est rappelé aux habitants que l'échange des masques est obligatoire.

Le public est invité à respecter l'horaire établi. Il est constaté que l'on ne tient pas assez compte de cet horaire, et c'est ainsi que des gens, voire des enfants, viennent le samedi ou le dimanche matin, alors qu'ils peuvent venir en semaine ; ils occasionnent ainsi une affluence de monde difficile à servir et provoquent des mécontentements.

Désormais seront servies, les samedi après-midi et dimanche matin, les personnes habitant les rues indiquées, qui ne peuvent s'absenter de leur travail en semaine.

Mercredi 15 mars : de 9 à 12 h. : rues de Bavai, du Beau-Séjour, de Béthune, Blaise-Pascal, de Constantinople, J.-Macé, de Linselles ; de 14 h. à 15 h., rue J.-J.-Rousseau ; de 15 h. à 17 h. 30, rue Voltaire.

Jeudi 16 : de 9 h. à 10 h. 30, chaussée Watt, rue du Canada ; de 10 h. 30 à 12 h., rue Desaix ; de 14 h. à 17 h. 30, rue des Flandres, rue du Général-Laharpe.

Vendredi 17 : de 9 h. à 12 et de 14 h. à 15 h., rue du Général-Souham ; de 15 h à 17 h. 30, rue Jourdan.

Samedi 18 : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 30, rue de Lodi, rue de Venise et rue du Maréchal-Ney.

Dimanche 19 : de 9 h. à 11 h., réservé strictement aux habitants des rues ci-dessus ne pouvant quitter leur travail en semaine.

Se munir de la carte d'identité.

DON AUX PAUVRES

M. Kléber Scalbert, président de l'Union Gymnique Tourquennoise, a remis à M. le Député-Maire, en faveur des pauvres secourus par le Bureau de bienfaisance, une somme de 6.500 fr., représentant une partie de la recette affectuée lors d'un concert donné au Gymnase Municipal.

M. le Député-Maire et MM. les Membres de la Commission administrative ont adressé leurs vifs remerciements aux organisateurs de cette fête.

LES STOCKS DE L'EPICIER

Des inspecteurs de police ont effectué une visite domiciliaire chez M. Michiels, épicier, 37, rue de Turenne. Au cours de cette opération, ils ont découvert 6 kilos de fromage que le commerçant revendait 200 fr. le kilo sans remise de tickets alors que le prix de la taxe est de 45 fr.

D'autre part, l'épicier détenait également 13 k. 500 de bonbons achetés et revendus sans tickets. La marchandise a été remise au Ravitaillement général et M. Michiels a été avisé qu'il ferait l'objet de procès pour ces délits.

LA CIRCULATION EN VILLE

M. André Lanzarini, garçon boucher, qui circulait sur une bicyclette dépourvue d'éclairage, a récolté un procès.

— M. Vandeweghe, chauffeur, au service des Etablissements Dujardin frères, rue du Fresnoy, à Roubaix, s'est vu relever une contravention ; le numéro minéralogique de son camion étant recouvert de boue et illisible.

Sociétés et Comités

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA PRÉVOYANCE ». — Mercredi 15 Mars, à 18 h. 15, réunion de la Commission administrative.

ETAT CIVIL

Naissances. — Danielle Pille, r. de l'Industrie, 34 ; Francis Vanhuffel, r. de Mouvaux, 124 ; Jean-Pierre Raullin, r. de l'Espierre, 34.

Décès. — Jean Bourgeois, 85 ans, r. des Carliers, 127 ; Jean Ossena, 81 ans, r. Béranger, 47 ; Marie Pollet, 81 ans, Vve Ernest Boudry, rue du Brun-Pain, cour Vendecasteele, 3 ; Marie Duvillier, 66 ans, r. Maisence ; Achille Dewaele, 80 ans, rue d'Arcole, 33 ; Léon Scheemaeker, 66 ans, r. Ach.-Testelin, c. Wicart, 10.

Camouflez vos lumieres

Dans la nuit du 12 au 13 Mars, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 18 h. 50 à 7 h. 11.

HALLUIN

Croix-Rouge française. — La section des équipes d'urgence organisée à Halluin par la Croix-Rouge française qui compte actuellement 35 inscrits poursuit avec assiduité sa formation sanitaire.

Vendredi dernier, M. le Dr Geerleudt, au cours d'une séance d'études entretint son auditoire sur « le brancardage ».

Un dernier cours récapitulatif qui complètera la formation des élèves en vue de l'obtention de leur diplôme est prévu, pour le vendredi 17 mars à 20 h. au local habituel. Ce complément de formation permettra aux équipiers de poursuivre le cas échéant la tâche assumée. Par la même occasion aura lieu la signature de l'acte d'engagement.

Les personnes bénévoles qui ne sont affiliées à aucune organisation de défense passive, peuvent toujours se faire inscrire. Il leur suffit de donner leur adhésion à M. Maurice Vandebeulque, délégué de la Croix-Rouge française, rue de Lille.

Aux membres du C.T.N. — Les adhérents du Coin de Terre Halluinois sont avisés que les adhérents qui ont déposé au local leurs tickets S. K. peuvent à la permanence retirer l'engrais qui leur est réservé.

RONCQ

L'activité de l'Union locale des familles nombreuses

Constituée en avril 1941, l'Union locale des familles nombreuses de Roncq affirme de plus en plus sa vitalité. Actuellement, près de 300 familles ont donné leur adhésion au groupement au centre, 168 et au Blanc-Four, 122.

Ses buts principaux sont la reconnaissance et la défense de la famille, par la réalisation d'une action familiale coordonnée visant à créer un climat familial et une législation qui tienne compte des intérêts de la famille. L'Union locale offre des avantages pécuniaires à ses membres. C'est ainsi que nombre de commerçants accordent une remise aux familles qui présentent leur carte. Des ventes de denrées à prix réduit ont eu lieu déjà assez souvent; des distributions de lainage et articles textiles; des tombolas intéressantes.

Chaque année, l'Union locale prête son actif concours à la fête des mères où a lieu une remise de médailles de la Famille Française aux mamans qui y ont droit. Son action s'est étendu aussi à obtenir la création à Roncq, d'une prime à la natalité, votée par le Conseil municipal et qui a pris effet au 1er janvier 1944. L'Union locale est intervenue également dans de nombreux cas, démarches, secours, en faveur de familles adhérentes et le comité se tient à la disposition de ses membres pour tous renseignements et conseils dans les formalités qui touchent la famille et ses droits. Rappelons que toute famille ayant ou ayant eu 4 enfants vivants, de même celles ne comportant que 3 enfants, mais dont la mère est âgée de moins de 35 ans, à la naissance du dernier enfant, peuvent adhérer au groupement. S'adresser pour le Centre, chez M. Germain Castel, Café de la Tête d'Or, 254, rue de Lille et pour le Blanc-Four, chez M. Charles Vanderplancque, 49 bis, rue de Lille.

LE CHARBON AU BLANC-FOUR

Inscriptions pour le charbon, au « Café Ladeuze-Vérin », rue de Lille, le Lundi 13 Mars, pour la rue de Lille, côté impair, 1 à 151 ; la rue Pasteur, les Carrières St-Roch, Linselles, Bois-Blanc, Cimetière, J. Watteux, rue de Lille, de 6 à 138, Chemin-Vert et Carrière Dessauvages.

En descendant du tramway. — Une sexagénaire, Mme Vve Séverin-Dhalluin née Marie Coppens, âgée de 66 ans, demeurant 88, rue de Bousbecque, en descendant du tramway R à l'arrêt de la Gare de Roncq, fit une chute qui lui occasionna des contusions, heureusement peu sérieuses, à la figure.

Distinction militaire. — Mme Homez-Varstraete, demeurant rue de Linselles, 10, vient d'être avisée que son mari, Alois Homez, actuellement prisonnier de guerre au Stalag V A, venait de se voir décerner la Croix de guerre avec étoile de bronze, accompagnée d'une élogieuse citation.

Etat civil. — Naissances. — Alain Deleye, rue du Merle, 3 ; Marie-Andrée Florin, cité Delahousse, 18.

Publications. — Albert Louvaert, agent de la S. N. C. F., et Simone Chambart, servante à Halluin ; Hilaire Vanwymelbeke, employé à la S. N. C. F. et Dine Mores, imprimeuse en sacs, à Halluin ; Roger Verbeke, gardien de la paix à Aincourt (Seine-et-Oise) et Héléna Wojciechowski, à Avion (P.-de-C.).

Décès. — Yvette Ottebaert, 5 mois, Carrière Defiandre, 6.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Avis aux propriétaires fonciers. — Les propriétaires fonciers sont informés que le conservateur du cadastre se tiendra à la Mairie, le mardi 14 mars, de 15 à 16 h., pour recevoir leurs déclarations au sujet des mutations foncières. Pour tous renseignements, voir affiche à la Mairie.

Déclaration d'impôts sur les revenus. — Des formules de déclarations sont à retirer à la Mairie, avant le 31 mars.

Mort subite. — Vendredi 10 mars, vers 13 h. 30, le nommé Henricus Van den Hoeck, ouvrier cimentier, âgé de 62 ans, habitant à Menin (Belgique), 12, rue Leegeweg, de passage dans la commune, se trouva subitement indisposé, alors qu'il se trouvait rue du Dronckaert, quartier du Labyrinthe. Le docteur Merte, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès et a déclaré qu'il serait mort d'une embolie. La famille qui habite Menin, fut prévenue aussitôt

Etat civil. — Publications : Eugène Duhamel, tisserand, et Florine Jouvenaux, tisserande, à Comines ; Joannes Van Den Neste, menuisier, à Wattrelos, et Claire Grimonprez, piqueuse ; Louis Baisez, ouvrier laitier, et Alfréda Courapied, ménagère, à Croix

ROUBAIX

UN GENDARME TIRE SUR UN FUYARD

Un repris de justice Edouard Delattre, 49 ans, domicilié 300, rue Jules Guesde, Cour Louis Henri, 11, était recherché pour divers délits. Hier, vers 10 h., un gendarme le rencontra dans la rue Marie Buisine et il l'appréhenda. Or Delattre tente de fuir mais il fut rapidement rejoint par le représentant de l'ordre qui lui conseilla de rester calme. Plutôt que de suivre ce sage conseil, il s'esquiva de nouveau. C'est alors que le gendarme sortit son revolver et, par deux fois il tira dans la direction du fuyard. Atteint aux jambes, ce dernier tomba sur la chaussée et il fallut le conduire à l'Hôpital « La Fraternité ». Son état ne présente pas de caractère de gravité.

LA VALEUR N'ATTEND PAS...

Le jeune Raymond Sartory, 10 ans, écolier, trouva sur la voie publique, près de l'habitation de ses parents, 19 rue de Toulouse, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Il déposa sa trouvaille au poste central de police où il fut félicité pour son bel acte de probité.

Etat civil. — Naissances : Marc Ven Ecke, 10, rue de Paris, à Lille ; Yvette Mengeon, rue du Sapin-Vert, rangée Duquesnoy, 5, à Wattrelos.

Publication : Maurice Toulemonde, industriel, 38, boulevard de Cambrai, et Jacqueline Pruvost, à Mouveaux.

Décès : Jeanne Piéters, épouse Omez, 58 ans, 111, rue du Fontenoy ; Marguerite Willems, veuve Vermeersche, 63 ans, 42, rue de la Basse-Masure ; Hortense Vandenbuleke, épouse Descamps, 54 ans, 35, rue Christoph-Colomb ; Théophile Duquesnoy, 73 ans, de Croix ; Marie Martin, épouse Thuriot, 71 ans, de Petite-Synthe ; Joséphine Thoores, veuve Messen, 70 ans, 35, rue de Barbieux ; Mélanie Deschepper, veuve Rosseel, 80 ans, 37, rue de Blanche-maille ; Zoé Doyen, veuve Devulder, 77 ans, 21 bis, Grande-Rue ; Ivon Desmet, 84 ans, 23 bis, rue Jules-Guesde, cour Ghestem, 12 ; Charles Florent, 68 ans, 3, rue Leverrier ; Marie Dupont, veuve Vergotte, 85 ans, 28, rue de la Lys ; Hortense Dorny, 81 ans, de Lys ; Alexandre Rivière, 74 ans, 143, rue Daubenton, cour Desmet, 19 ; Marie Mathon, veuve Lebrun 82 ans, 243, rue Pierre-de-Roubaix ; Jules Delporte, 78 ans, 82, rue de Tunis ; Marie Verhaegen, veuve Bulteau, 75 ans, 229, avenue Gustave-Delory.

Les Spectacles dans la Région

A TOURCOING

CENTRAL CINE
Venez voir ou revoir RAIMU, dans
Les Inconnus dans la maison

A WASQUEHAL

CAPREAU 36, r. de Rbx, Wasquehal. Ce soir à 5 h. et 7 h. 30. Lundi : mat. 4 h. (Soirée relâche) L'HOMME QUI JOUE AVEC LE FEU

WASQUEHAL

L'ECOLE DE MUSIQUE EST MAINTENANT INSTALLÉE PLACE GAMBETTA

Dimanche matin, s'est déroulée à Wasquehal-Centre, la cérémonie d'installation de l'Ecole de Musique dans ses nouveaux locaux situés à l'ancienne école des filles du Noir-Bonnet, place Gambetta

A 9 h. 45, les quatre-vingts élèves, autant fillettes que garçons que dirige avec la compétence qu'on lui connaît M. A. Quivron, directeur et fondateur de cette phalange, étaient réunis dans la salle du groupe scolaire du Centre, rue Delerue, où, depuis la fondation de l'école, avaient lieu chaque dimanche les cours de perfectionnement.

En un cortège assez imposant, les jeunes élèves musiciens, encadrés par leurs actifs dirigeants, MM. Alfred Quivron, directeur de l'école, et leurs professeurs Guiot, Deweer et Colette, se sont rendus dans les locaux situés place Gambetta, mis gracieusement à leur disposition par la municipalité et furent aussitôt répartis dans les diverses classes de l'ancienne école des filles où eurent lieu aussitôt les cours supérieur, moyen ou élémentaire.

L'Ecole de Musique de Wasquehal a maintenant son local assuré dans ce spacieux bâtiment où les cours auront lieu chaque dimanche, à 10 h. e tous les parents peuvent présenter les nouveaux élèves aux professeurs chargés de ces cours

Soupes populaires. — Les inscriptions des bénéficiaires pour la semaine du 20 au 25 mars seront reçues vendredi, de 14 à 15 h. 30, à la salle annexe des fêtes, rue de Roubaix, pour le Capreau, et samedi, de 8 h. 30 à 11 h. 30, à la salle des fêtes, rue Jean-Macé, pour le Centre

Au bureau de perception. — Le bureau du percepteur de Croix-Wasquehal, 165 bis, Grand'Rue, à Roubaix, sera ouvert au public mardi et vendredi, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h., et samedi, de 9 à 12 h. seulement

Entr'aide sociale et assistance scolaire. — Jeudi 16 mars, de 9 h. à midi, à la Maison du Prisonnier, 91, rue Carpeaux, permanence d'entr'aide sociale et d'assistance scolaire.

Au Secours national. — Au Centre, la permanence du mardi est supprimée, mais, par contre, une personne déléguée se trouvera au local, place Gambetta, les autres jours de 14 à 15 h. 30, pour les affaires urgentes.

WATTRELOS

LE 33e COLIS AUX PRISONNIERS

La remise des étiquettes pour l'envoi du 33e colis aux prisonniers se fera au pavillon des Vieux Ménages suivant l'horaire ci-après :

Mardi 21 mars, de 14 à 17 h., pour les numéros 1 à 350 ; mercredi 22, 351 à 700 ; jeudi 23, 701 à 1.050 ; vendredi 24, mêmes heures, 1.051 à la fin.

Les familles des prisonniers transformés en travailleurs doivent obligatoirement se présenter au jour indiqué ci-dessus, munies de deux adresses.

En cas d'empêchement, le titulaire de la carte de colis peut se faire représenter par une autre personne, pourvu que celle-ci soit munie de la carte de colis, de l'étiquette-adresse et de la somme de 100 fr., coût du colis.

Les livraisons de schlamm. — Les livraisons aux personnes inscrites vont commencer prochainement ; étant donné les difficultés de transport, le public est avisé qu'il sera perçu la somme de 5 fr. par foyer lors de la livraison.

Masques à gaz. — Le maire rappelle aux habitants en possession d'un masque à gaz et quittant la localité pour fixer leur résidence ailleurs qu'ils doivent le restituer avant leur départ, sous peine de poursuites, au local des sapeurs-pompiers, 236, rue Carnot.

De plus, les familles des personnes décédées doivent également rendre celui qui leur avait été attribué.

Amicale des filles de Beaulieu. — Dimanche 12 mars, à 16 h., réunion mensuelle.

Etat Civil. — Naissances : Luc Renard, rue du Gauquier, 116-4 ; Francine Lamblin, née à la maternité.

Décès : Gustave Focke, cantonnier 32 ans, rue de Leers, 350 ; Henri Leman, cordonnier, 74 ans, rue de Beaulieu, 28 ; Emile Bocquet, rentier, 71 ans, rue des Trois Pierres, 321 bis.

FLERS

L'INAUGURATION DES SUCCURSALES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Samedi, à 14 h., sous la présidence de M. Louis Poissonnier, président de la Caisse d'épargne de Roubaix, a eu lieu l'ouverture de la succursale du Breucq. Après une brève allocution de M. Poissonnier, le bureau fut ouvert avec comme administrateur des services, M. Deqnesne, maire, président.

Dimanche, à 8 h. 45, au Bourg, toujours sous la présidence de M. Poissonnier, il fut procédé à l'ouverture du bureau de Flers-Bourg. Dès l'ouverture du bureau, celui-ci fonctionna avec comme administrateur des services M. Houzel, vice-président de la section du Boorg.

MARCQ-EN-BARŒUL

Vol d'une valise de linge. — Plainte a été déposée par M. Debuiche, 30 ans, commerçant, demeurant rue de Quesnoy à Wambrechies, qui a constaté, au cours de son déménagement, la disparition d'une caisse contenant du linge notamment des chemises d'homme. Le préjudice subi peut être évalué à 2.500 francs.

Etat civil. — Naissances. — Daniel Van Gansbeke, rue du Lazaro, 85 ; Gilberte Périn, rue Louiset, 41 ; Michèle Tinet, rue de Rouges Barres, 345 ; Jacques Beaudray, rue de Tourcoing 45 ; Jean Deguines, impasse Delespaul, 48 ; Dominique Dol, rue de Tourcoing, 420.

Publications : Germain Tahon, maraîcher, rue du Boulevard, 147 et Andrée Dumon, à Flers-Lille ; Arthur Honnay, industriel, rue de l'Egalité, et Marie-Thérèse Vandamme, s.p., à La Madeleine.

Décès : Françoise Vanyperseele, veuve Delannoy, 82 ans, rue du Lazaro, 44. — Henri Debusschère, 66 ans, rue Pierre Becquet, 45 ; Gabrielle Blériot, veuve Debailleul, 79 ans, Couvent Saint-Maur ; Jeannine Borteel, 11 mois, rue Pierre Becquet, 29.

Nourrissons. — La consultation se fera mardi 14 mars, de 16 à 17 h., au secteur, rue Delcenserie, pour les quartiers de Rouges-Barres, Croisé-Laroche et Buisson.

Les COMMANDES DE CHARBON

A TOURCOING

SECTEUR N° 1 : BUREAU DU CONSORTIUM CHARBONNIER, 5, rue Carnot

15 Mars : Av. Gustave Dron, 1 - 89, 2 - 100 ; Pl. de la République : Ch. Roussel ; Rues Léon Salembien, Saint-Henri, Thiers, Motte, Boule d'Or.

Rues Nioi, Faidherbe, Fidèle Lehoucq, Dr Roux, Chanzy, Carnot, des Anges, Turenne, Ursulines.

Rues du Lac, Tournol, Havré, St Jacques, Hôtel de Ville, Delobel, Dr Dewyn, Dubus, Wailly.

Pl. de la Halle, Grand' Place, Notre-Dame, Rue Nationale 1 - 103, 2 - 112.

Rues du Printemps, Haze, A. Briand, Nord, Industrie, Desurmont, Bienfaisance.

16 Mars : Rues de Gand, 1-81, 2-64, V. Hazebrouck, A. Ribot, Miss Cavel, Archets, Sq. de l'Hôtel de Ville.

Rues de Menin, 1-107, 2-116, Calvaire, G. Delory, 1-61, 2-58.

Rues des Poutrains, Pasteur, Chantilly, Girondins.

Rues Condorcet, Moulin Fagot, 1-55, 2-54, Malcense, 1-45, 2-20, Belle Vue, 1-49, 2-33, Am. Courbet.

Rues de la Cloche, Ste Barbe, Verte, Paul Doumer, Est, Château.

SECTEUR N° 2, BUREAU DU CONSORTIUM CHARBONNIER, 3, rue Carnot.

17 Mars : rues d'Hondschoote, Moulin Tonton, Toulouse, Epidème, Orchies, J. Verne, Serpentine et Cours, rues Balzac, Union et Châlons.

Rues des 5 Voies et Cours, Erckmann-Chatrian, Cadeau et Cours, Seclin, de Roubaix, de la Tossée, tout sauf 1 et 9, et cours.

Rues Fonderie, Omnibus, Bailly, St Eloi, Danton, Stéphenson, Nantes, Pl. Sébastopol, Av. Lefrançois, Chateaubriand, Lafayette, G. Dron, 89-111, 16-134, Albert 1er, R. F. Buisson, B. Corneille, J.-J. Dervaux, Soufflot, Pl. de la Gare, Cœurs Joyeux, rue du Tilleul, L. Leloir.

A BONDUES
A LA MAIRIE

15 Mars : rue Moulin Cordon, Pavé de Ravennes, Gravier de Mouveaux, Gris Mouchon, Beau Séjour, Route de Linselles, Croix Blanche, Chem. de l'Epée Royale, Bas Chemin, Pt de Fer, Rte Nationale, 64-320.

Route Nationale, Carr. Lagache, Pavé du Jambon, Carr. Lebrun, Centerelle, Pavé du Molinel, Quartier Gheyssens), Chenterelle, Quartier Morand, rues Bosquel, Fouquet Lelong, Poste, la Place, César Loridan, Sent. ma Campagne, Fort Montagne, Clé des Champs, Coquinage, Les Orbreux, René Hespel, Gravier du Christ, Fort Debout, Chem. St Georges.

A BOUSBECQUE

Le Consortium Charbonnier de Roubaix-Tourcoing informe la population de la Commune de Bousbecque que l'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

CHEZ GROP « A LA BASCULE »

17 Mars : Rues de Menin, Angers, de Roncq, Berceaux, Grand' Place, rue des Processions, de la Lys, Papeterie, Wervicq, au Chem. des Vaches, Alouettes, Quai de la Lys.

18 Mars : Rues St-Joseph, Blandrisse, Foch, du Château, des Prés, Attriquettes, de Linselles, Crumesse, Basseville, Bois, Hameau du Bois, Drève des Bois, Haut Bois.

A WERVICQ

L'inscription se poursuivra le 16 Mars à la Mairie.

Tribunal correctionnel de Lille

Le bien d'autrui. — 2 mois à Adolphe Batseller, rue Basse-Masure à Roubaix, pour vol de 25 kilos de savon aux établissements Willot.

— Pour vol d'écheveaux de laine, 15 jours à J.-B. Olivier, rue de Condé à Roubaix.

— 2 mois à Madeleine Grossey, Vve Deschryver, rue de l'Hospice à Neuplines, pour vol de boiseries. Elle paiera 5.064 fr. de dommages-intérêts à la Société anonyme de constructions d'habitations à bon marché d'Armentières.

L'adultère. — 2 mois à Yvonne Deburn, femme Vancoppenolle, rue de Toufflers à Lys, et à Charles Brunin, peintre-tapissier, même adresse, pour concubinage notoire ; 2 mois pour même délit à Lucien Vanhecke, 23 ans, rue des Postes, cour Pesez à Lille ; 3 mois par défaut pour adultère à Simone Guelton, femme Bockstal, rue de Coheu à Roubaix.

Violences. — Pour coups à son mari, un mois par défaut à Antoinette Van Wassenhem, épouse Dedicker, rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain, à Tourcoing.

Tissus, bottes et gants. — Jacques Verbrigghe, 20 ans, bûcheron, rue Houchard à Tourcoing, a dérobé une coupe de tissu, une paire de bottes, une paire de gants et 5 kilos de chocolat au préjudice d'une personne de Tourcoing; 8 mois d'emprisonnement. Pour complicité et pour vol d'une somme de 310 francs, 6 mois à Hilaire Brouaux, également domicilié à Tourcoing. Une fille soumise, inculpée de recel, a été acquittée, mais condamnée pour vagabondage à 15 jours. Il s'agit de Fernande Lecoute, 20 ans, de Tourcoing.

Indélicatesse. — Henri Blanchard, rue de la Potenie à Wattrelos, avait sollicité et obtenu une livre de beurre et une somme d'argent alors qu'il était fonctionnaire, et ce à titre de don : 6 mois d'emprisonnement.

Affaires diverses. — 3 mois à Lucienne Hécuwe, sans domicile fixe, pour vagabondage et racolage ; 1 mois à Omer Derommelaere, mécanicien, à Wasquehal, pour violences à agent ; 15 jours, 1.200 fr. et 60 fr. d'amende à Félicien Fontaine, 25 ans, manœuvre à Lomme, et à son frère Charles, pour outrages à agents, coups et ivresse ; 1 mois sursis à Jeanne Mézières, femme Dulailly, rue Etienne-Dolet à Hellemmes, pour coups et violences à une dame Vandorpe, qui a obtenu 1.200 fr. de dommages-intérêts.

EN BELGIQUE

MENIN

La marchandise du commerce noir a été saisie

Une rafle a été opérée près de la gare, par la brigade mobile du service de contrôle du ravitaillement, où une vingtaine de personnes se sont vu dresser procès-verbal. Ils ont confisqué du tabac, pois, farine, pesant environ 400 kilos ; les délinquants sont, pour la plupart, des étrangers à la ville. L'un d'eux, Albert Derooze, mineur, demeurant 43, rue de l'Inquisition, à Bruxelles, a fait, en outre, l'objet d'un procès-verbal pour sévices. Il passera en correctionnelle.

— D'autre part, les contrôleurs du service de ravitaillement et la police locale ont effectué des rafles à la descente des tramways et trains et ont saisi environ 500 kilos de farine, 100 kilos de tabac, 30 kilos savon de toilette, 7 kilos de beurre et plusieurs kilos de lard et de graisse, ainsi que 200 œufs.

Mort subite. — M. Guillaume Palman, 61 ans, industriel, demeurant 41 rue de Lille à Menin, est subitement décédé pendant qu'il se trouvait dans un hôtel près de la gare.

Secours d'Hiver — Le Secours d'Hiver distribuera des biscuits aux personnes âgées de plus de 65 ans, titulaire d'une carte du S. H. ; se présentar 73 rue de Lille.

FLEUR BLEUE
Par Claude VIRMONNE

— 56 —

Ne suis-je plus la Marie-Eve que vous admiriez, que vous disiez la plus belle que, peut-être, vous aimiez ? »

Il secoua la tête d'un air infiniment las.

« Tout cela est loin, Marie-Eve. Ce qui existait autrefois n'existe plus aujourd'hui. Tout est changé...»

Elle le regarda un instant sans comprendre, puis elle eut un cri.

« Jacques ! Vous ne m'aimez plus ! »

Il baissa la tête.

« Non », dit-il très bas.

Le mot atteignit la jeune fille en plein cœur. Quand elle disait qu'il ne l'aimait plus, c'était pour qu'il la démentît, elle ne le croyait pas vraiment.

« Ce n'est pas possible » cria-t-elle, sans se soucier de la contradiction.

Il hocha la tête sans répondre.

« Pourquoi ? » gémit-elle, encore incrédule.

Il ne répondit pas davantage. Qu'eût-il pu répondre? Est-ce qu'on sait pourquoi un amour naît, pourquoi il meurt ?...

« Marie-Eve... murmura-t-il, je suis navré... ».

Il s'était levé et se tenait à présent debout devant elle qui le regardait de ses sombres yeux brillants.

« Marie-Eve, reprit-il, vous avez assez d'admirateurs pour que je sois remplacé bien vite dans vos pensées... ».

Elle eut un geste violent.

« Taisez-vous, cria-t-elle. C'est vous que j'aime, vous seul ! ».

Elle était sincère. Foncièrement coquette, elle ne savait pas se passer de flirts, d'admirateurs, mais en cet instant elle oubliait ses caprices, ses dédains et ses hésitations ainsi que les flirts et les demi-aventures qui avaient peuplé sa vie, et où elle avait laissé sa pureté et son ingénuité. Au moment où il lui échappait, elle s'apercevait à quel point Jacques lui était cher. Et elle comprenait que c'était sérieux, qu'il s'était détaché d'elle. Pourtant, il était si complètement amoureux... Comment cela s'était-il fait?... Brusquement elle se dressa le sang aux joues.

« Vous en aimez une autre ? » demanda-t-elle d'une voix âpre.

Il ne protesta pas, et elle reprit :

« C'est cette jeune fille qui était ici tout à l'heure et sur laquelle vous m'interrogiez, n'est-ce pas ? ».

Il la regarda franchement.

« Oui, c'est elle.

Un moment elle se tut, les lèvres frémissantes, les sourcils froncés au-dessus de ses sombres yeux pleins d'éclairs... Elle ne lui demanda pas comment il l'avait connue, aimée... Ces questions étaient encore loin de son esprit, elles lui viendraient plus tard... Elle s'était levée et dirigée vers un grand miroir placé contre un panneau, et elle s'examinait avec sévérité... Une tare aurait-elle atteint sa beauté sans qu'elle s'en aperçût ? Mais la glace reflétait son image aussi belle, aussi rayonnante que jamais... Et à se voir si belle, un peu de confiance lui revint. L'autre ne pouvait être plus séduisante.

« Regardez-moi, Jacques, dit-elle en s'approchant du jeune homme, et dites-moi, vous qui connaissez le goût de mes lèvres, si l'autre est plus belle que moi ».

Il la regarda d'un œil froid, détaché, un œil qui jugeait et évaluait.

« Vous êtes très belle, Marie-Eve, vous le savez bien !.

— Alors ? » fit-elle, pleine d'espoir.

Il eut un sourire très doux.

« Mais celle que j'aime est belle aussi. Elle est différente comme l'amour que j'ai pour elle est différent de celui que j'éprouvais pour vous. Son visage est charmant ; son âme plus belle encore. C'est une âme pure que rien n'a souillé, et l'amour dont elle est capable, qu'elle donnera à l'homme assez heureux pour être aimé d'elle, c'est l'amour dont j'ai toujours rêvé, l'amour total, absolu, le bel et saint amour qui suffit à illuminer une vie d'homme, à faire de cette vie un paradis. Vous, Marie-Eve, vous ne savez pas aimer... »

Elle l'écoutait, les yeux agrandis, avec une étrange douleur dans la poitrine, et il poursuivit ;

« Je vous apportais, Marie-Eve, un cœur pur, fervent et jaloux que vous avez raillé. Je rêvais de vous avoir pour moi seul, de vivre pour vous comme vous auriez vécu pour moi... Cela vous faisait rire... Vous disiez que j'étais démodé, vieux jeu... Vous ne rêviez que flirts, amusements, plaisirs. Et vous auriez voulu rabaisser mon amour pour qu'il ne vous encombrât pas... Il s'est longtemps débattu, torturé et jaloux, et puis il est mort...

— Jacques !... »

Elle leva vers lui des mains implorantes.

« Jacques, je serai différente, je vous jure ! » Il secoua la tête.

« Non, Marie-Eve, ce n'est pas possible. Il faudrait changer votre cœur votre façon de concevoir la vie. Vous ne le pouvez pas davantage que changer de visage.

(A suivre).

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 17 janvier 1944. EXTRAIT. — Le nommé DUFRESNE Albert, marchand de lait, demeurant à Lille, 91 bis, rue Ratisbonne, a été condamné à **deux mois d'emprisonnement et trente mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par une addition d'eau de 20 %**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord », et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Me Crussaire, avocat, l'a condamné à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 1.384 du code civil, 52 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle. N'Y AYANT APPEL. — Vu au Parquet, Pour le Procureur de la République, le Substitut (s.): Schiexer ; Pour extrait conforme, *Le Greffier* (s.) : Dubois.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 22 janvier 1944. EXTRAIT. La nommée GOSSELIN Héléna, femme VANDEPUTTE, commerçante, demeurant à Lille, 1, rue Alain de Lille, a été **condamnée à un mois d'emprisonnement avec sursis et à dix mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par un mouillage de 10 % d'eau**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Maître Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du code pénal, 1 et 3 de la loi du 26 mars 1891, 194 du code d'instruction criminelle. N'Y AYANT APPEL. — Vu au Parquet, : pour le Procureur de la République, le Substitut (s.) : Lemoine ; pour extrait conforme, le Greffier (s.) : Dubois.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 22 janvier 1944. EXTRAIT. La nommée VERBEKE Clara, femme VANGHELEUVE, fermière, demeurant à Mouvaux, 66, rue des Coulons, a été **condamnée à deux mois d'emprisonnement et vingt mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par un mouillage de 20 % d'eau**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Maître Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle. N'Y AYANT APPEL. Vu au Parquet: pour le Procureur de la République, le Substitut (s) : Lemoine ; pour extrait conforme, le Greffier (s.) : Dubois. 19318

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 24 janvier 1944. EXTRAIT. Le nommé DELANNOY Maurice, cultivateur, demeurant à Comines, route d'Armentières, **a été condamné à quatre mois d'emprisonnement et par corps à une amende de cinquante mille francs pour avoir falsifié son lait par un écrémage de 58 % et un mouillage de 15 %**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord » « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Maître Crussaira, avocat, l'a condamné à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 1.384 du code civil, 52 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle. N'Y AYANT APPEL. Vu au Parquet : pour le Procureur de la République, la Substitut (e) : Héliot; pour extrait conforme, le Greffier (s.) Dubois. 19319

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 24 janvier 1944. EXTRAIT. La nommée LEFEBVRE Blanche, femme VANHASEBROUCQ, laitière, demeurant à Tourcoing, 10, rue de Croix, **a été condamnée à deux mois d'emprisonnement et vingt mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par une addition d'eau de 20 %**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Maître Crussaire avocat l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, la somme de cinq cents francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 1.384 du code civil, 194 du code d'instruction criminelle, 52 du code pénal. — N'Y AYANT APPEL. Vu au Parquet : pour le Procureur de la République, le Substitut (s.) : Héliot ; pour extrait conforme, le Greffier (s.) : Dubois.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 24 janvier 1944. EXTRAIT. — Le nommé LEMAN Georges, laitier, demeurant à Roubaix, rue de la Basse Masure, 100, cour Warlop, 12, **a été condamné à cinq mois d'emprisonnement et cinquante mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par une addition d'eau de 55 %**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Me Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 2 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle, 1.384 du code civil. — N'Y AYANT APPEL. Vu au Parquet : pour le Procureur de la République, le Substitut (s.) : Héliot pour extrait conforme, le Greffier (s.) : Dubois.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 24 janvier 1944. EXTRAIT. La nommée ACQUART Sophie, femme WGEUX Eugène, cultivatrice, demeurant à Fournes-en-Weppes, hameau Bas Flandre, **a été condamnée à deux mois d'emprisonnement et vingt-cinq mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par un écrémage de 48 % et une addition d'eau de 10 %**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Me Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de Lait et de Beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de MILLE FRANCS à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'ECHO des SYNDICATS ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle, 1.384 du code civil. — N'Y AYANT APPEL. Vu au Parquet : pour le Procureur de la République, le Substitut (s.) : Héliot ; pour extrait conforme, le Greffier (s.) : Dubois.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 25 janvier 1944. EXTRAIT. Le nommé BRANCHE Léon, laitier, demeurant à Tourcoing, 52, rue des Bleuets, **a été condamné à deux mois d'emprisonnement et vingt cinq mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par une addition de 20 % d'eau**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Me Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle 1.384 du code civil. N'Y AYANT APPEL. Vu au Parquet : pour le Procureur de la République, le Substitut (e.) : Vincens ; pour extrait conforme, le Greffier (s.) : R. Dubois.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 20 janvier 1944. EXTRAIT. La nommée DEFFRENNES Elodie, femme CARETTE, demeurant à Chéreng, 3, rue de la Place, **a été condamnée à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et quarante mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par une addition d'eau de 40 %**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Me Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du code pénal, 1 et 2 de la loi du 26 mars 1891 194 du code d'instruction criminelle, 1.384 du code civil. N'Y AYANT APPEL. Vu au Parquet : pour le Procureur de la République, le Substitut (s.) : Vincens ; pour extrait conforme, la Greffier (s.) : Dubois 19324

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. Jugement du 20 janvier 1944. EXTRAIT. La nommée PERSYN Flora, Veuve LEROUGE, laitière, demeurant à Roubaix, 83, boulevard de Strasbourg, **a été condamnée à deux mois d'emprisonnement et par corps à vingt mille francs d'amende pour avoir falsifié son lait par une addition d'eau de 20 à 25 %**. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Et sur les conclusions de Me Bourquin, substituant son confrère Me Crussaire avocat l'a condamnée à payer à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans « L'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle, 1.384 du code civil. — N'Y AYANT APPEL. Vu au Parquet : pour le Procureur de la République, le Substitut (s.) : Vincens; pour extrait conforme, le Greffiar (s.) : Dubois.

Tribunal civil de Lille. — Jugement du 15 Janvier 1944 - Extrait. - Le nommé Hallaert François, outilleur, demeurant à Wattrelos, carrière Grimonprez, n° 23, a été condamné à **deux mois d'emprisonnement** (avec sursis) et **deux mille francs** d'amende pour dénonciations calomnieuses par envoi d'une lettre anonyme. Le Tribunal l'a, en outre, condamné en tous les dépens et a ordonné à ses frais l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Rouaix ». Le tout par application des articles 373, 52 du code pénal ; 1 et 2 de la loi du 26 Mars 1891 ; 194 du code d'instruction criminelle ; 2 de la loi du 22 Juillet 1867 N'y ayant appel, Vu au Parquet. Pour le Procureur de la République. Le substitut : (s) Héliot ; Pour extrait conforme Le greffier : (s) Dubois

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « LA FOURMI », siège social : **rue Carnellle Desruelles, à Feuquières-lez-Lens, (P.-de-C.** ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 2 Avril 1944. Les sociétaires de la Société Coopérative « La Fourmi » sont invités à prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le dimanche 2 avril 1944, à 10 heures du matin, à la Brasserie « La Revanche », à Fouquières-lez-Lens, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Constatation des membres présents ; 2) Lecture du procès-verbal ; 3) Rapport de la Commission de Contrôle et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 1943 ; 4) Rapport du Conseil d'Administration 5) Renouvellement du mandat de deux administrateurs et des trois membres de la Commission de Contrôle. — **Le Président.** 25968

VENTES

Etudes de MM. les Commissaires - Priseurs de Lille, 2, rue Sainte-Anne (Tél. 504.83) et de Me POURBAIX, Notaire, à Ponchin (Tél. 507.26). — VENTE AUX ENCHÈRES en vertu jugement et suite acceptation bénéficiaire. Fonds Ces **CAFÉ. Lille, 74, rue Henri Kolb.** Mise à prix : 5.000 fr. comptant ; Consignation 5.000 francs, le **Mercredi 15 mars à 10 h**, à Lille, 2, rue Ste-Anne, en l'étude de Me Sauvage. Commissaire-priseur Pour renseignements, s'adresser à Maîtres Sauvage et Pourbaix. — **E. Sauvage.** 25100

MARIAGES

Commerçant 42 a., gros avoir, ép. demoiselle ay avoir au commerce. — **LE FOYER, 224, rue Nationale, Lille.** 15.106

VENTES ACHATS LOCATIONS

NIEVRE, belle Ferme 25 ha dt 10 en prés, riv. Hab. 3 bel. pces. gdes dép., eau, él. Lib. de Ste. 375.000. Décob, 4, rue du 4 Septembre, PARIS.

Yonne - près bourg, Maison rurale 2 pces, écur., grange, remise, toits à porcs. jard. 700 m. Px 26.000 fr. **Dejoech, 2 bis**, r. Chevreul, St-Maur (S.)

CESSIONS

CAFÉ BAR BILLARD d'angle, tenu 13 a. 3 gdes et bel. sallee av. matér. parf. état. Bail 4 a. 1/2 à 3.000. Logt 3 p. cuis., bel. cave. Le bon CAFÉ de quart. Tr. b. instal. 1.500 p. jour. Cause maladie Px 225.000. **MERARD**, 16, bd Sébastopol, PARIS.

CAFE-BAR Lille prox centre 2.500 p. j. (5.000 sam. dim.) cède 170.000 **Ets R.I.C.I.N.** 52, rue Faidherbe, LILLE

EPICERIE-MERCERIE. Art ménagers v- log. 6 p. cède cause santé O.R.N.F. 12, a. Liège, **Valenciennes**

Droguerie - Parfumerie centre Lille belle bout gr log. bail 9 a. O.R.N.F. 12, a. Liège, **Valenciennes**

MERCERIE GALOCHES Pantoufl. Bonnet Drog Aliment. Génér. gd licence, 200 m. gare C. 100.000 **Ets R.I.C.I.N.** 52, rue Faidherbe. LILLE

Boulangerie, instal. mod four pl. p. banl. imméd de Lille, à céder 330.000. **Cabinet Dutat**, cess., 75, r Hôpital-Militaire, **Lille**. Bon choix ts com. ts px

Fabric. sans connaiss. spéc. aff. d'avenir. Prix : 250.000 avec atelier neuf 250 m2. **Lille - Commercial**, 68, rue Faidherbe.

Bon choix de Cafés et Alimentations tous prix. **Lille-Commercial** 68, rue Faidherbe. 17607

CAFÉ - TABACS libre dans région bien loge 300 inscrits. Prix 310.000. fr. COURMONT, 77, rue de Paris, **Lille**. 14102

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune fille 16 ans cherche place. — MONIER, 18 bd. Drion, **Aniche**.

OFFRES D'EMPLOIS

URGENT. Nous embauchons de suite : **Coiffeurs, Tailleurs, Tanneurs, Cordonniers, Bouchers, Boulangers, Pâtissiers, Cuisiniers, Ceilleurs, Femmes de chambre, de ménage et Cuisinières. Ajusteurs, Tourneurs Fargerons, Plombiers, Chaudronniers, Polisseurs, Ferblantiers, Electriciens, Perceurs, Fraiseurs.** Tous corps de métier ainsi que manœuvres en tous genres. Prime de 1.000 francs après visite médicale. S'adresser Bureau d'embauche **22 Boulevard de la Liberté, LILLE.**

On demande pour Valenciennes **excellent jardinier connaissant les 4 branches.** Bons certificats exigés, gages très intéressants. Ecrire N.A.Z.R., au Réveil, en indiquant sérieuses références et prétentions. **Urgent** Visa N° 5181-11-IRF. 25971

Servante Cuisinière, 20 à 30 a. sér. référ. demandée. Ecr. ou se présenter FRUY, 9, bd Montesquieu **Roubaix**. V. 5180-11-IRF.

ENSEIGNEMENT

INSPECTEUR de POLICE GARDIEN de la PAIX Prépar. proch. concours **ETUDES POLICIÈRES** 5, bd Beaumarchais, Paris

DIVERS

Achetons aux meilleurs prix **MACHINES à ECRIRE et à CALCULER.** — L. P. FLIPO, 15, r. Jean-Sans-Peur, LILLE.

A vendre **Billard Russe** en bon état. — Vincent KABUSINSKI, 15, rue du Maréchal Joffre, à **Rouvroy-Neumée** (P.-de-C.).

AUTOS

A vendre **Camionnette** 1.800 kg., fourgon tôlé. Gaz ville, bon état. — FLOUVIEZ, rue Emile Basly, **Bruay** (P.-de-C.).

A vendre **Peugeot, 402 B. Familiale 1939.** Bon état, bons pneus. — SPRIET à **Raimbeaucourt**. Tél. 26.

PERDUS ET TROUVÉS

PERDU 8 mars, à **Valenciennes, petit chien noir, poitrine et pattes blanches.** Donner rens. DELATTRE, 5, av. de Verdun. Récompense ravitaillement. **25.000**

Sciences Occultes

Mme GLEIZ, 51, r. Batignolles, **Paris**. Tarots. Env. date naiss. et **30 fr.**

A - B - C - D

Imprimerie du « Réveil du Nord », 106, rue de Paris, LILLE. Le Gérant : Emile GEST.